

PREMIER MINISTRE  
CHEF DU GOUVERNEMENT

SECRETARIAT GENERAL DU  
GOUVERNEMENT

A.M.P/29/06/83.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail \* Démocratie \* Paix

DECRET N° 83/690 du 20/9/1983  
portant nomination des Directeurs Centraux.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement  
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant statut de la  
Magistrature ;  
(/u le décret 185/61 du 3 Août 1961 portant application  
de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 susvisée ;  
(/u le décret 62/130/AF du 9 Mai 1962 fixant le régime  
de rémunération des Fonctionnaires ;  
(/u la loi 53/83 du 21 Avril 1983 portant réorganisa-  
tion de la Justice en République Populaire du Congo ;  
(/u le décret 75/390 du 26/08/1975 abrogeant et rempla-  
çant les dispositions de l'article 21 du décret 185/61 du 3 Août  
1961 portant application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 relatif  
au statut de la Magistrature ;  
(/u l'ordonnance n°55/77 du 28 Juillet 1977 relative à  
l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du  
Congo ;  
(/u le décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomina-  
tion des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au décret  
80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil  
des Ministres ;  
(/u le décret 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux inté-  
rim des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret 82/247 du 19 Mars 1982 portant attributions  
et réorganisations du Ministère de la Justice ;  
(/u le décret 82/595 du 18 Juin 1982 fixant les indemni-  
tés allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;  
(/u le décret 83/520 du 3 Mai 1983 portant nomination d'  
un Membre du Conseil des Ministres ;  
Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Jus-  
tice ;

Le Conseil des Ministres entendu :

Δ E C R E T E :

..//...

DGB.

DCF

ARTICLE 1er : Sont nommés en qualité de :

a)- DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

MAYAMA Richard, Magistrat de 2° grade 1° groupe 4° echelon en remplacement de Monsieur NZOLA Vincent-Germain, appelé à d'autres fonctions.

b)- DIRECTEUR DES AFFAIRES CIVILES, ADMINISTRATIVES FINANCIERES ET DU SCEAU :

DIASSAKOULA Simon, Magistrat de 2° grade 2° groupe, 3) echelon en remplacement de Monsieur KOUTEKE Robert, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2 :- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au J.O.R.P.C. et communiqué partout où besoin sera./;-

Brazzaville, le 20 Septembre 1983.....

Par Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN GCMA.-

Le Ministre des Finances

Le Garde des Sceaux,  
Ministre de la Justice,

ITINI-CSSETOUMBA LEKOUNDZOU

Capitaine Dieudonné KILBEMBE.-

AMPLIATIONS :

- LJ.....1
- SGJ/DSAF.....2
- DE.....2
- DCF.....1
- PARQUET GENERAL.....4
- COUR SUPREME.....2
- INTERESSE.....1
- SGCM/BC.....1.

